



Projet de centrale photovoltaïque sur la commune d'Abbaretz (44)
Puissance installée 999 kWc



SOMMAIRE

- 1. Qui nous sommes**
- 2. Cadre du projet**
- 3. Contexte local**
 - a) Plan de situation
 - b) Information sur le terrain identifié
 - c) Contexte
 - d) Enjeux
- 4. Présentation du projet**
 - a) Caractéristiques techniques
 - b) Phase travaux
 - c) Phase exploitation
 - d) Démantèlement et recyclage
- 5. Séquence ERC**
- 6. Analyse de risques**
- 7. Conclusions**

1. Qui nous sommes

Identité

- ☐ Nouvergies est une société familiale française, productrice d'électricité renouvelable (hydroélectricité, éolien, solaire), créée en 1998 par Jean-Claude Bourrelier fondateur des magasins Bricorama.
- ☐ Notre équipe intervient à chaque étape des projets. De la prospection à l'exploitation et à la maintenance nous apportons un haut niveau d'expertise sur l'ensemble du territoire national.
- ☐ Depuis plus de 20 ans NOUVERGIES entretient une relation de confiance avec les élus et les collectivités locales afin de construire des projets adaptés aux ressources du territoire.
- ☐ Nos agences de proximité : Paris, Lille, Lyon, Nantes, Montpellier, Champagnole.
- ☐ L'implication forte des élus est essentielle dans notre philosophie de développement ainsi qu'une information complète des habitants des communes concernées.

Chiffres clés

- ☐ 40 experts
- ☐ 3 parcs éoliens en exploitation et 6 en construction
- ☐ 20 centrales solaires en France et aux Pays-Bas
- ☐ 7 centrales hydroélectriques
- ☐ Puissance installée : 44 Mw
 - Hydraulique 4,2 MW et 1,7 MW en développement
 - Eolien 33 MW et 250 MW en développement
 - Solaire 6 MW et 148 MW en développement
- ☐ Production annuelle : 100 Gwh
- ☐ 50,000 foyers alimentés
- ☐ 9,000 tonnes de CO2 économisées



Objectifs 2026

- ☐ 300 GWh (150 000 eq. foyers/an)
- ☐ d'électricité verte injectée dans le réseau
- ☐ Eolien : 90 MW de puissance installée
- ☐ Solaire : 50 MW de puissance installée
- ☐ Hydro : 10 MW de puissance installée
- ☐ CO2 évité : 27 000 tonnes/ an
- ☐ Investissements
 - Eolien : 150 millions €
 - Hydroélectricité : 15 millions €
 - Solaire : 50 millions €

2. Cadre du projet

a) Contexte Energétique National

La France s'est fixée à travers la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Energie) l'objectif de réduire la consommation primaire des énergies fossiles de 35% en 2028 par rapport à 2012 et d'augmenter la part des énergies renouvelables (+50% en 2028).

b) Contexte Energétique Local

Projet de territoire 2017-2030



Un des trois piliers fondateurs du projet de territoire : Le socle naturel identitaire et préservé :

ENJEU N°1 : Protéger et valoriser les ressources et milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie

ENJEU N°2 : Promouvoir et valoriser le patrimoine et l'activité agricole en lien avec les ressources et milieux naturels

ENJEU N°3 : Réussir la transition énergétique et climatique en devenant un territoire à énergie positive en 2030

- En réduisant la consommation d'énergie,
- En développant les modes de déplacement plus économes en énergie,
- **En développant la production d'énergies renouvelables,**
- En réduisant la production de déchets et en luttant contre le gaspillage,
- En poursuivant la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

Exemples d'actions :

Poursuivre de l'accompagnement financier précarité énergétique et maintien à domicile.
Élaborer un bilan énergétique du territoire.
Réfléchir sur la construction d'une centrale photovoltaïque sur des sites dégradés.

c) Règlementation

- D'une puissance projetée inférieure à 1MWc, la centrale solaire au sol photovoltaïque d'Abbaretz (44) est soumise à une procédure d'examen au cas par cas, puis à une déclaration préalable.

- Le Gouvernement souhaite accélérer le déploiement de petites installations photovoltaïques au sol en simplifiant leurs procédures d'évaluation environnementale (décret 2022-970 du 1er juillet 2022)

- L'exploitation de centrales solaires photovoltaïques au sol de moins de 1 MWc présente plusieurs avantages :

Une emprise au sol limitée en moyenne de 1,2 Ha. Elle valorise des terrains délaissés, non exploités sans conflit d'usage. Elle s'insère facilement dans l'environnement paysager ce qui favorise son acceptabilité locale.

Une puissance installée adaptée à la production décentralisée pour permettre à chaque territoire de s'engager et de contribuer à la production d'énergie décarbonée conformément au cadre de la loi AER.

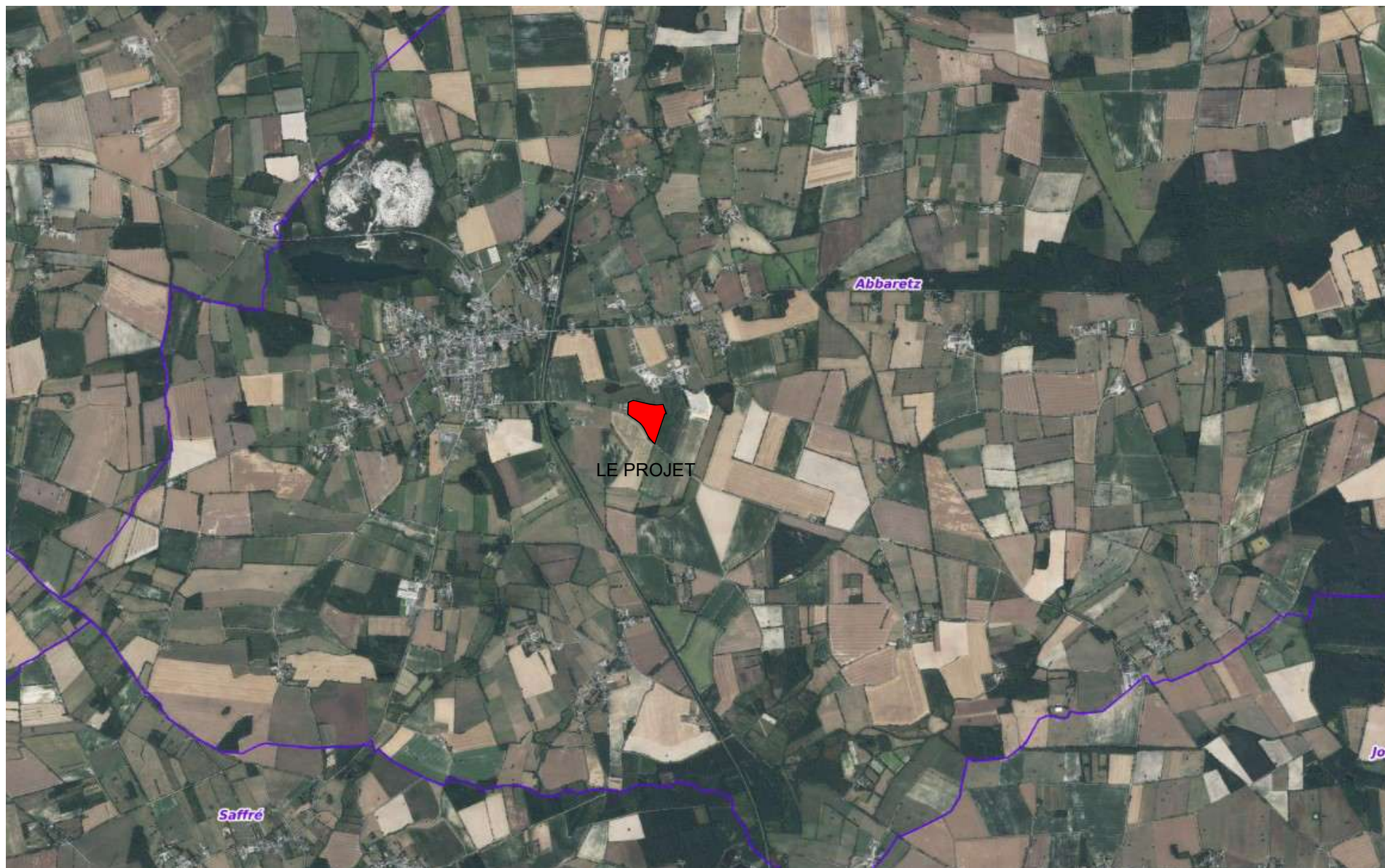
Une durée de Développement - Construction – Raccordement - Mise en service plus courte avec un objectif fixé à 12 mois pour accompagner la loi d'accélération

Un raccordement au réseau de distribution 20 000V géré par Enedis ou les gestionnaires locaux sans renforcement du réseau et donc à moindre impact environnemental.

- La loi APER du 10 mars 2023 s'inscrit dans le contexte de la crise énergétique qui frappe la France et l'Union européenne dans son ensemble.

Cette loi place en particulier les collectivités territoriales et leurs groupements au centre de ce projet de relocation des moyens de production d'énergies.

Notre projet permet à la commune de participer à l'effort collectif et d'anticiper la désignation d'un foncier.



44 Abbaretz
Centrale solaire 999 Kwc

Adresse du projet :
Lieu-dit : LA HOUSSAIS
Commune : ABBARETZ 44170

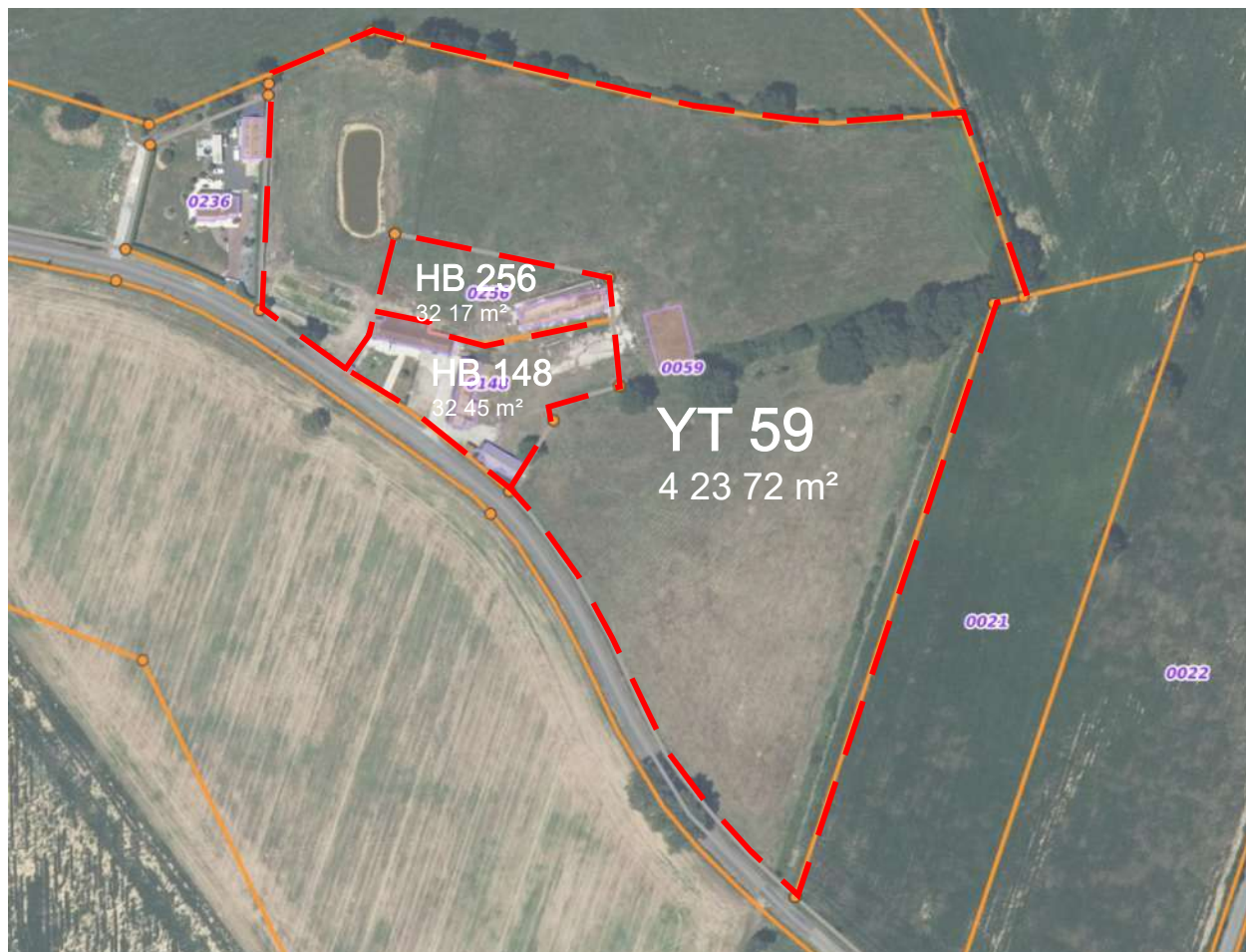
Coordonnées géographiques
Lat 47.547374 , Lon -1.516130

 Zone d'implantation potentielle - Centrale solaire

5

3. Contexte local

b) Information
sur le terrain identifié



Adresse du site

Lieu-dit : LA HOUSSAIS
Commune : ABBARETZ 44170

Coordonnées géographiques

Lat 47.547374 , Lon -1.516130

Informations cadastrales

Nb de parcelles: 3

Parcelles concernées:

YT 59, BH 148 et BH 256

Surface : 4 79 34 m²

Parcelles couverte par le plan local
d'urbanisme
Zone A

3. Contexte local

c) Contexte

Contexte ZNIEFF

3.5 Km de la ZNIEFF type 2 : FORET DE L'ARCHE

4 Km de la ZNIEFF type 2 : FORET ET ETANGS DE VIOREAU



44 Abbaretz
Centrale solaire 999 Kwc



Zone ZNIEFF type II

Coordonnées géographiques
Lat 47.547374 , Lon -1.516130

7

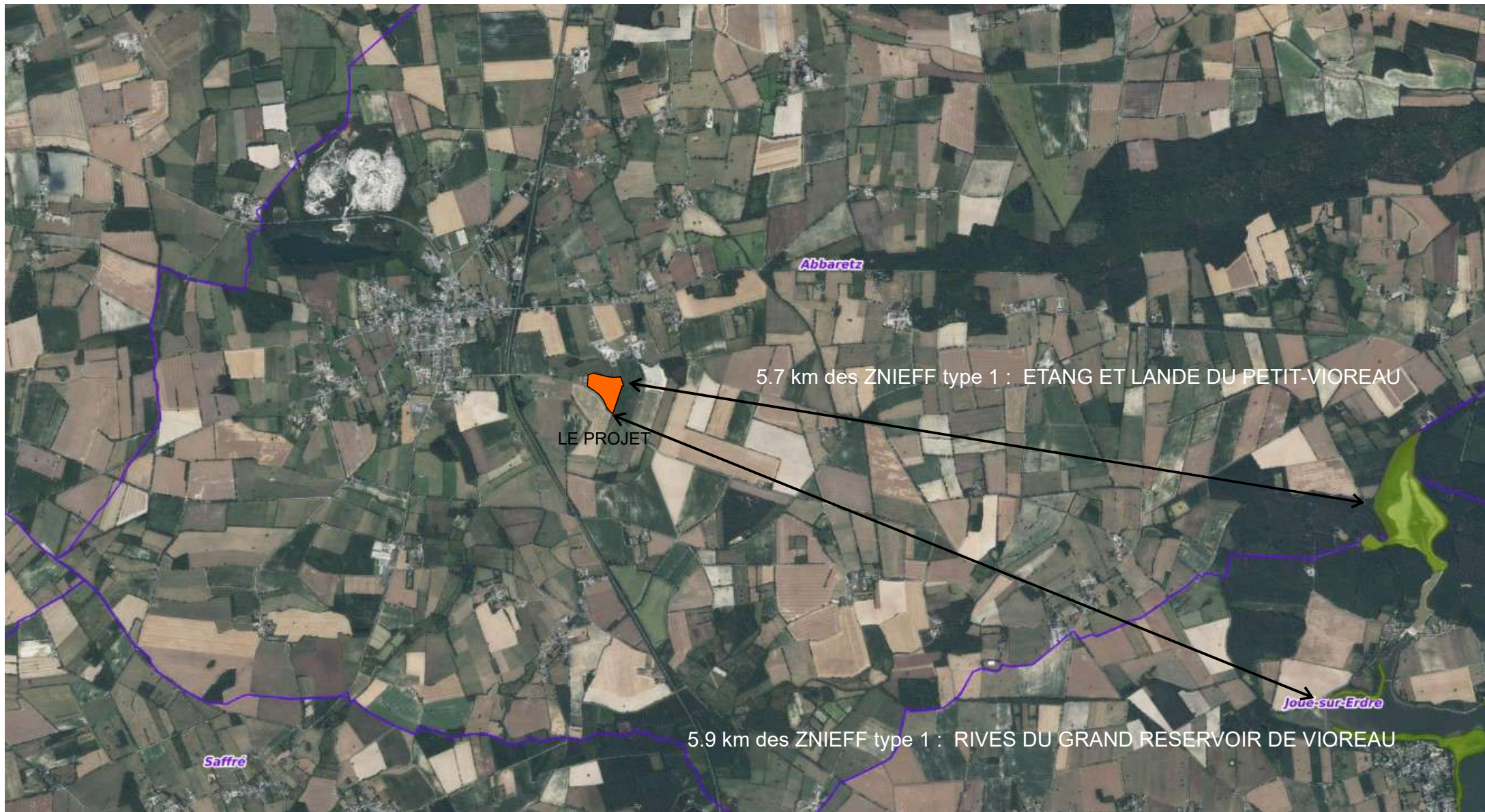
3. Contexte local

c) Contexte

Contexte ZNIEFF

5.7 km des ZNIEFF type 1 : ETANG ET LANDE DU PETIT-VIOREAU

5.9 km des ZNIEFF type 1 : RIVES DU GRAND RESERVOIR DE VIOREAU



Zone ZNIEFF type I

44 Abbaretz
Centrale solaire 999 Kwc

Adresse du projet :
Lieu-dit : LA HOUSSAIS
Commune : ABBARETZ 44170

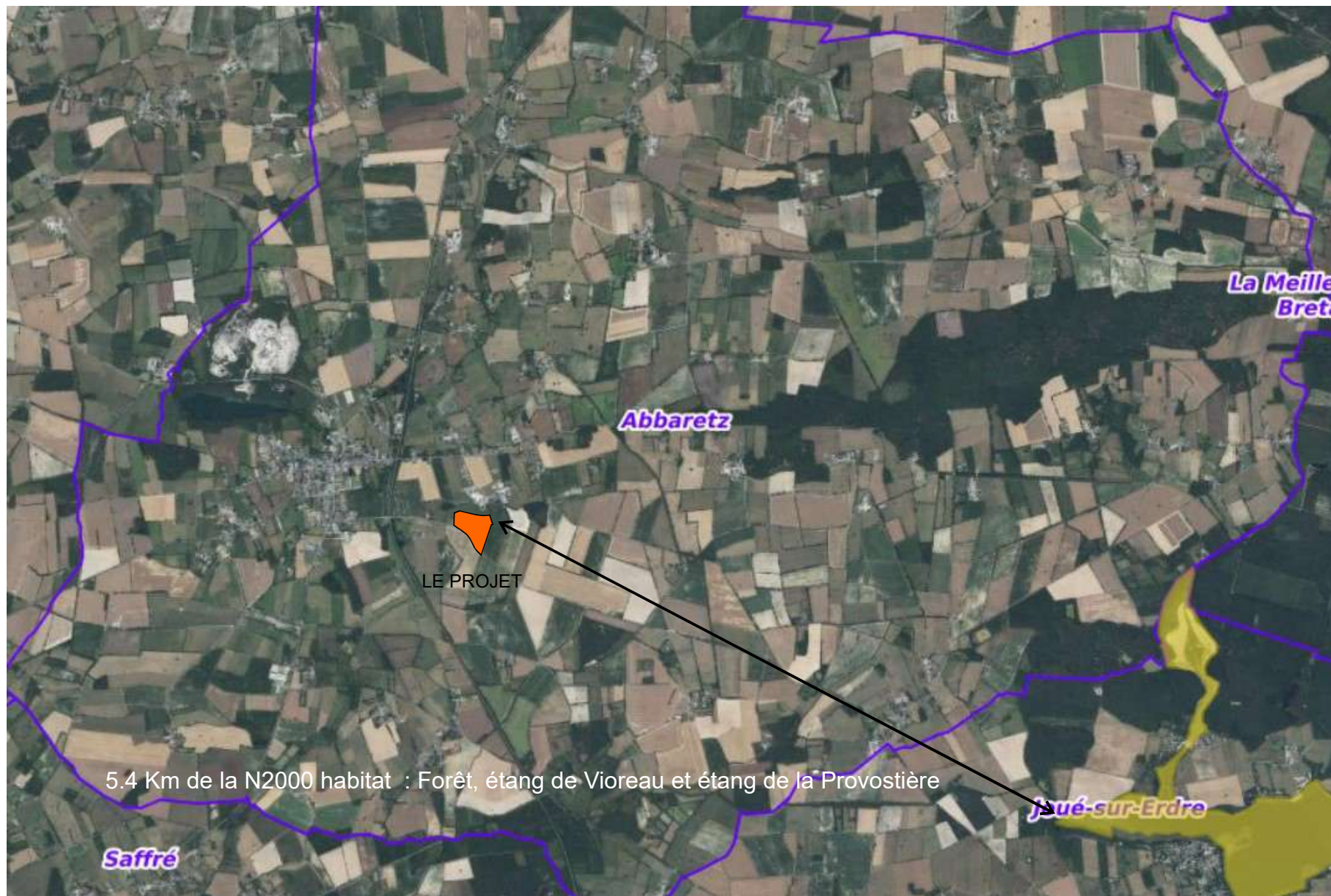
Coordonnées géographiques
Lat 47.547374 , Lon -1.516130

8

3. Contexte local

c) Contexte

5.4 Km de la N2000 habitat : Forêt, étang de Vioreau et étang de la Provostière



44 Abbaretz
Centrale solaire 999 Kwc

 - Natura 2000 habitat : Vallée de l'Antenne

Coordonnées géographiques
Lat 47.547374 , Lon -1.516130

9

3. Contexte local

c) Contexte

17 Km du site N2000 directive oiseaux : Forêt de Gâvre



44 Abbaretz
Centrale solaire 999 Kwc



- Natura 2000 directive oiseaux : Plaine de Néré à Bresdon

3. Contexte local

d) Enjeux Zones humides

Méthodologie générale relative à la délimitation des zones humides par la méthode pédologique

Il s'agit de délimiter les zones humides dans la zone du projet.

L'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement.

Il définit spécifiquement les critères et modalités de caractérisation des zones humides. La définition des zones humides donnée à l'article L.211-1 du code environnement demeure l'unique définition en droit français de ces zones. L'ensemble de ces critères sont applicables sur le territoire national métropolitain et à la Corse. L'article R.211-108 du code de l'environnement précise que l'eau présente dans une zone humide doit être « d'origine naturelle ». Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux cours d'eau, plans d'eau et canaux, ainsi qu'aux infrastructures créées en vue du traitement des eaux usées ou des eaux pluviales. A noter que l'ensemble des zones de rejets végétalisées ne sont pas des zones humides.

L'arrêté détermine des critères permettant de considérer qu'une zone est humide :

- critère relatif à l'hydromorphologie des sols,
- critère relatif aux plantes hygrophiles,

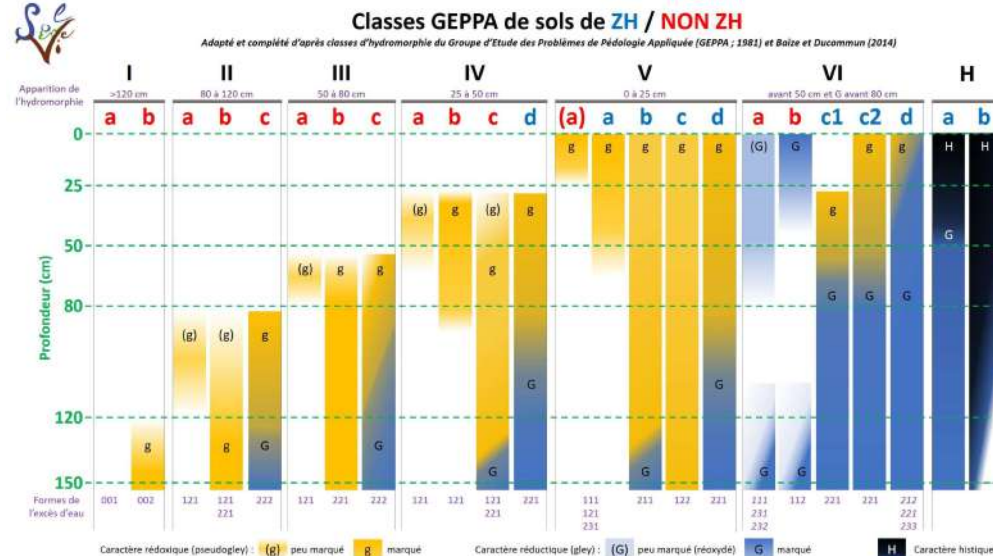
En absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide.

Ces critères sont alternatifs et interchangeables : il suffit que l'un des deux soit rempli pour qu'on puisse qualifier officiellement un terrain de zone humide. Si un critère ne peut à lui seul permettre de caractériser la zone humide, l'autre critère est utilisable. En l'absence de végétation ou d'habitats naturels, comme c'est le cas sur le site du projet, l'identification des zones humides à partir des sols est cruciale. C'est pourquoi le critère du sol que nous appliquons ici.

L'engorgement des sols par l'eau peut se révéler dans la morphologie des sols sous forme de traces qui perdurent dans le temps et appelées « traits d'hydromorphie ». Les sols de zones humides se caractérisent généralement ainsi par la présence d'un ou plusieurs traits d'hydromorphie suivants :

- des traits rédoxiques caractérisés par des traces de rouilles (fer oxydé)
- des horizons réductiques caractérisés par une coloration uniformément bleuâtre, verdâtre ou gris (fer réduit)
- des horizons histiques caractérisés par l'accumulation de matière organique non dégradée (cas typique de la tourbe)

Un secteur est considéré comme une zone humide si « les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant en annexe 1 de l'arrêté de 2008 portant sur l'identification et la délimitation des zones humides. » La figure ci-après montre les différents profils de sol en fonction des classes d'hydromorphie observables.



L'analyse des profils de sols consiste à repérer, identifier et quantifier la présence de traces d'hydromorphie (traits réductiques et rédoxiques) et d'horizons organiques. À la suite de cette analyse, le sol sera rattaché à une classe pédologique, reconnue par la communauté des pédologues sur le seul critère de l'humidité (classe d'hydromorphie). Ces classes d'hydromorphie renseignant des sols de zones humides sont celles listées en Annexe 1 de l'arrêté de 2008 modifié.

Sur cette base nous concluons sur le caractère humide ou non de la zone. Cette zone sera également cartographiée à l'intérieur de la zone maximale d'étude.

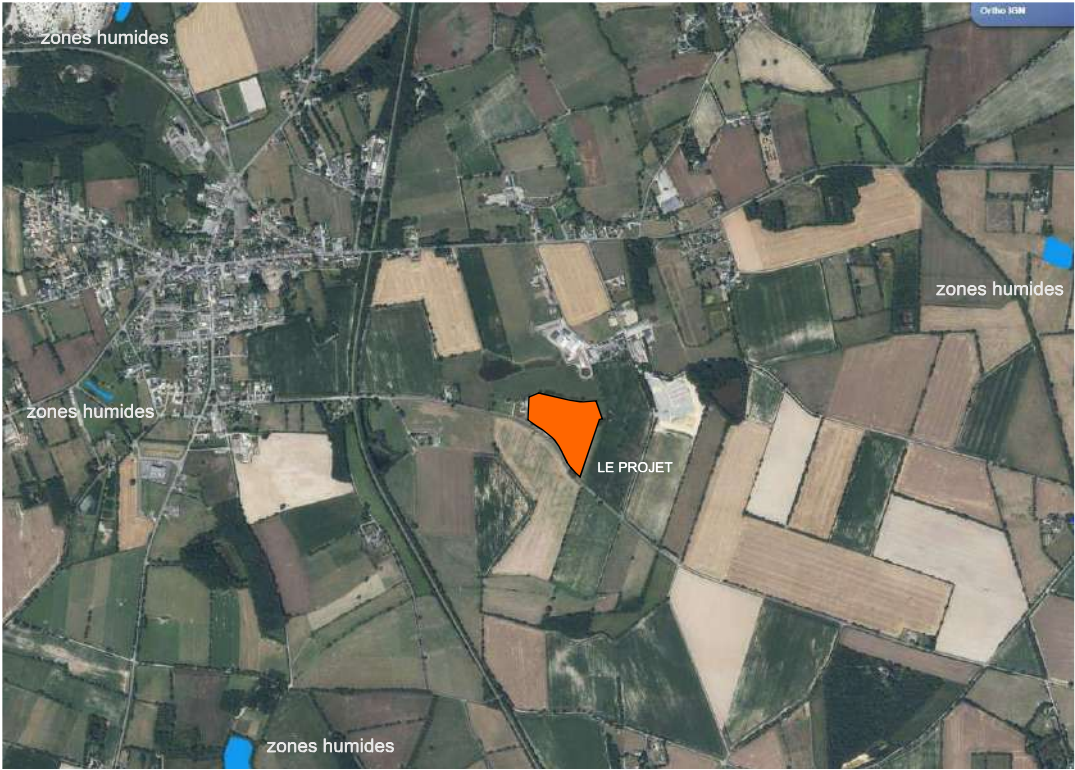
Nous utilisons également le « Guide pour l'identification et la délimitation des sols de zones humides : comprendre et appliquer le critère pédologique de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié » réalisé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, en avril 2013. Nous présentons ici le contexte hydrographique et les zones humides potentiellement présentes dans la zone d'implantation potentielle. Ces données permettent de définir un protocole de terrain pertinent pour la délimitation des zones humides.

3. Contexte local

d) Enjeux

Identification des zones humides dans la zone d'implantation

Les données cartographiques consultées sont issues du réseau SIG Zones Humides. Les données cartographiques consultées ne mentionnent aucune zone humide effective dans le périmètre de la zone d'implantation (carte ci-après).



Les sondages révèlent un sol de type limono-argileux. Chaque sondage fait l'objet d'une fiche descriptive complète consultable ci-après. Les sondages réalisés sur l'ensemble du site, dans un sol naturel, ne présentent pas de profil caractéristique de zone humide selon la classification des sols de l'arrêté du 1er octobre 2009.

Etude pédologique dans la zone d'implantation du projet



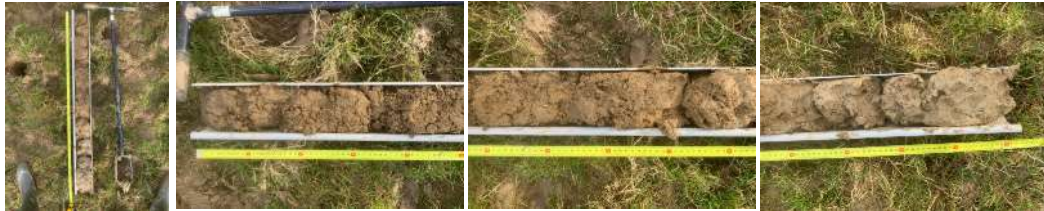
Les investigations de terrain ont été réalisées le 18 février 2025. Elles ont consisté en la réalisation de 6 sondages à l'aide d'une tarière manuelle.

Les sondages pédologiques ont été réalisés dans le périmètre de la zone d'implantation potentielle. En conformité avec la législation en vigueur et la méthode préconisée au niveau national.

Dans la mesure du possible, et pour tous les sondages, nous essayons d'atteindre 1,20 mètre de profondeur si le sol est humide. Si le sol n'est pas humide jusqu'à 0,50 mètre de profondeur nous stoppons le sondage à cette profondeur car le sondage sera, dans tous les cas, non humide au sens de l'arrêté de juin 2008.

Numéro de sondage	X	Y	Caractéristique de zone humide
1	47.547857	-1.515532	NON
2	47.547971	-1.514493	NON
3	47.548246	-1.514591	NON
4	47.54831	-1.514752	NON
5	47.548228	-1.515178	NON
6	47.548422	-1.516113	NON

Fiche de profil pédologique				
Sondage n°1	Projet : Abbaretz	X:47.547857	Y:-1.515532	Date: 8 février 2025
Classe de sol GEPPA: I.a		Zone humide: Non		
Prof (cm)	Texture	Traces d'hydro	Remarque	
0-25 cm	Argilo-limoneuse	-	-	
25-50 cm	Argilo-limoneuse	-	-	
50-80 cm	Argilo-limoneuse	-	-	
80-120 cm	Argilo-limoneuse	-	-	



Fiche de profil pédologique				
Sondage n°3	Projet : Abbaretz	X:47.548246	Y:-1.514591	Date: 8 février 2025
Classe de sol GEPPA: I.a		Zone humide: Non		
Prof (cm)	Texture	Traces d'hydro	Remarque	
0-25 cm	Argilo-limoneuse	-	-	
25-50 cm	Argilo-limoneuse	-	-	
50-80 cm		-	Prélèvement impossible sol très fluide	
80-120 cm		-	Prélèvement impossible sol très fluide	



Fiche de profil pédologique				
Sondage n°5	Projet : Abbaretz	X:47.548228	Y:-1.515178	Date: 8 février 2025
Classe de sol GEPPA: I.a		Zone humide: Non		
Prof (cm)	Texture	Traces d'hydro	Remarque	
0-25 cm	Argilo-limoneuse	-	-	
25-50 cm	Argilo-limoneuse	-	-	
50-80 cm	Argilo-limoneuse	-	-	
80-120 cm	Argilo-limoneuse	-	-	



Fiche de profil pédologique				
Sondage n°2	Projet : Abbaretz	X:47.547971	Y:-1.514493	Date: 8 février 2025
Classe de sol GEPPA: III.b		Zone humide: Non		
Prof (cm)	Texture	Traces d'hydro	Remarque	
0-25 cm	Argilo-limoneuse	-	-	
25-50 cm	Argilo-limoneuse	-	-	
50-80 cm	Argilo-limoneuse	Légères traces rédoxiques	-	
80-120 cm	Argilo-limoneuse	Légères traces rédoxiques	-	



Fiche de profil pédologique				
Sondage n°4	Projet : Abbaretz	X:47.54831	Y:-1.514752	Date: 8 février 2025
Classe de sol GEPPA: II.b		Zone humide: Non		
Prof (cm)	Texture	Traces d'hydro	Remarque	
0-25 cm	Argilo-limoneuse	-	-	
25-50 cm	Argilo-limoneuse	-	-	
50-80 cm	Argilo-limoneuse	-	-	
80-120 cm	Argilo-limoneuse	Légères traces rédoxiques	-	



Fiche de profil pédologique				
Sondage n°6	Projet : Abbaretz	X:47.548422	Y:-1.516113	Date: 8 février 2025
Classe de sol GEPPA: II.b		Zone humide: Non		
Prof (cm)	Texture	Traces d'hydro	Remarque	
0-25 cm	Argilo-limoneuse	-	-	
25-50 cm	Argilo-limoneuse	-	-	
50-80 cm	Argilo-limoneuse	-	-	
80-120 cm	Argilo-limoneuse	Légères traces rédoxiques	-	



3. Contexte local

d) Enjeux

Enjeu floristique

Les espèces ayant repoussé n'ont pas d'intérêt majeur pour la biodiversité. L'enjeu est considéré comme faible.



Patrimoine

Il n'y a pas de sites classés ou inscrits dans un rayon de 500 mètres autour de la Zone d'Implantation. L'enjeu est considéré comme faible.

3. Contexte local

d) Enjeux

Habitations

Le projet n'est pas visible depuis les habitations les plus proches. l'enjeu est considéré comme faible.



44 Abbaretz
Centrale solaire 999 Kwc

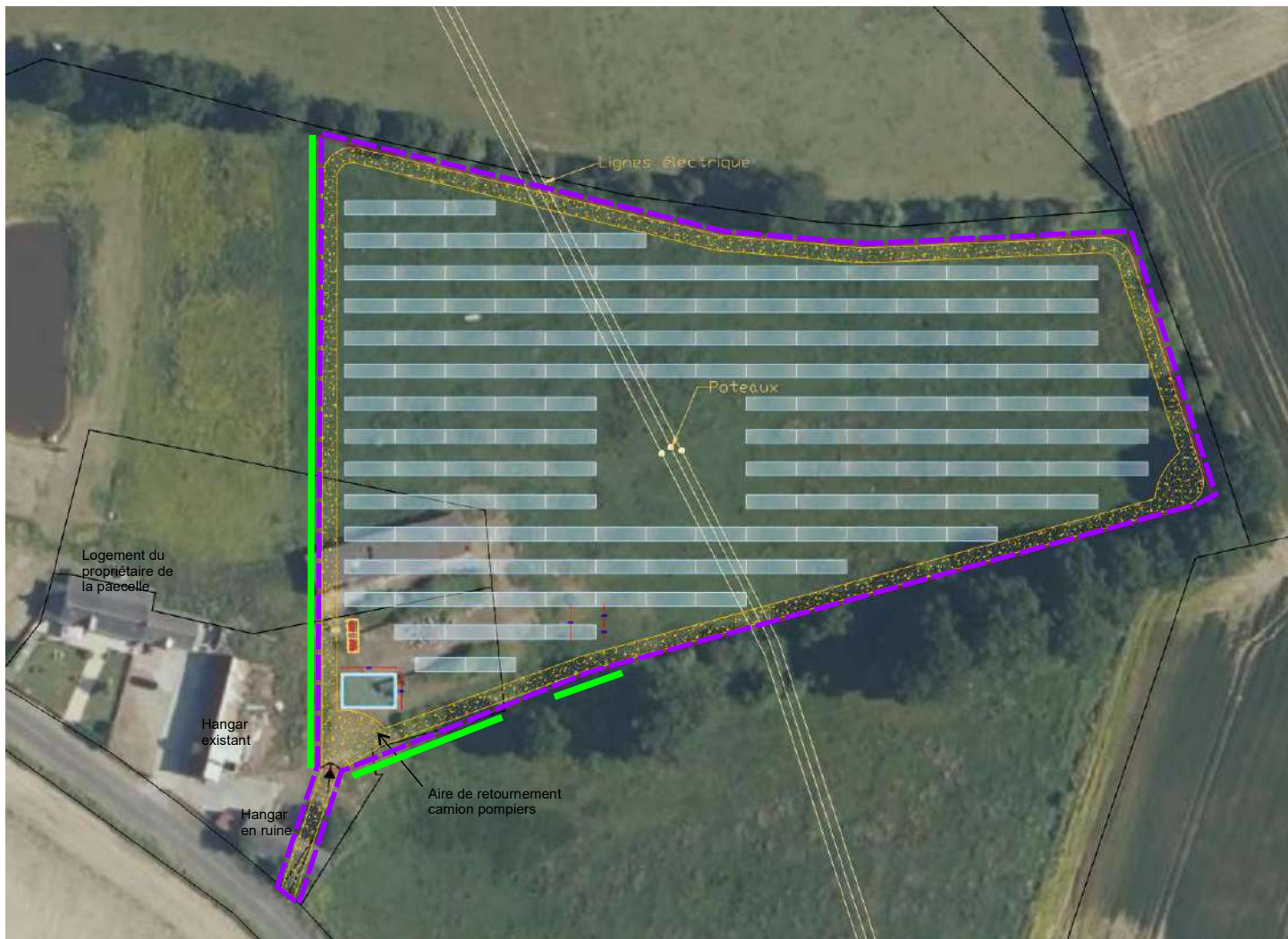
Adresse du projet :
Lieu-dit : LA HOUSSE
Commune : ABBARETZ 44170

Coordonnées géographiques
Lat 47.547374 , Lon -1.516130

Responsable du projet :
Hichem DAMMAK
hichem.dammak@nouvergies.com
07 64 42 19 09

4. Présentation du projet

a) Caractéristiques techniques



LEGENDE

-  Réserve Incendie
-  Table photovoltaïque
-  Voie de circulation
-  Cabine électrique
-  Clôture
-  Haie projetée

44 Abbaretz
Centrale solaire 999 Kwc

Adresse du projet :
Lieu-dit : LA HOUSSAIS
Commune : ABBARETZ 44170

Coordonnées géographiques
Lat 47.547374 , Lon -1.516130

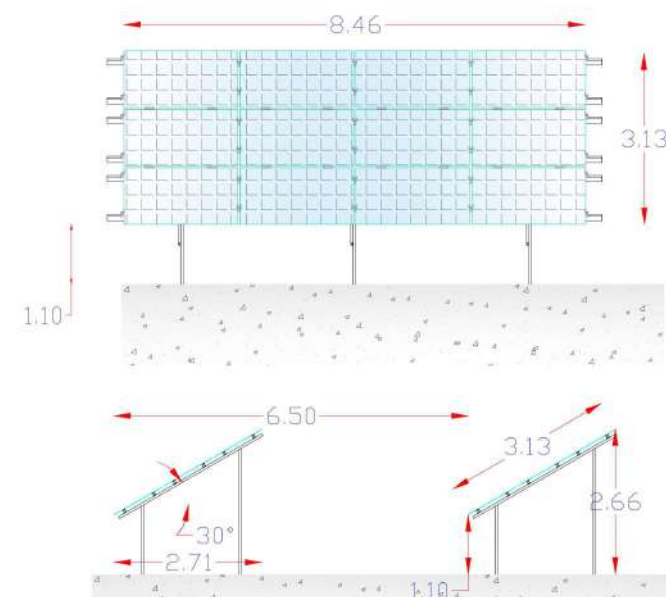
Annexe 5 : Plan du projet

La centrale photovoltaïque a une puissance totale de 999 kWc (soit 0,999 MWc). Elle est composée d'environ 2000 panneaux solaires, chacun ayant une puissance nominale de 500 Wc. L'installation est conçue avec un espacement entre les tables de 3,78 m, un pitch (distance entre deux rangées de panneaux) de 6,5 m, une hauteur minimale au sol de 1,1 m et un point haut de 2,66 m.

L'orientation des panneaux est fixée au sud pour optimiser la production solaire, avec une inclinaison de 30°. Cette configuration permet à la centrale de produire annuellement entre 1,1 GWh et 1,2 GWh d'électricité, soit environ la consommation électrique de 300 à 350 foyers (environ 750 à 900 personnes, selon les habitudes de consommation locales).

Grâce à cette production d'énergie renouvelable, l'exploitation de la centrale permettra d'éviter l'émission d'environ 450 à 500 tonnes de CO₂ par an, contribuant ainsi à la réduction de l'empreinte carbone.

La surface totale utilisée pour cette centrale sera d'environ 1,9 hectare, et le volume de la réserve incendie est de 120 m³.



Responsable du projet :

Hichem DAMMAK
hichem.dammak@nouvergies.com
07 64 42 19 09

4. Présentation du projet

b) Phase travaux

La durée du chantier est estimée entre 3 et 5 mois et sera séquentielle en 4 étapes:

1. Préparation du terrain. Le terrassement sera pratiquement inexistant, le terrain étant déjà plat.

Une clôture laissant passer la petite faune sera installée autour de l'emprise du projet. La clôture sera d'une hauteur de 2m et disposera d'une ouverture de 15 cm pour la petite faune tous les 2.5m.

2. Ouverture des tranchées et mise en place du réseau électrique à environ 50 cm de profondeur.

3. Les structures métalliques seront installées au sol à l'aide de pieux battus. Les panneaux seront vissés sur les structures, et le réseau interne sera câblé (Onduleurs - Chaines).

4. Installation du poste de livraison et raccordement au réseau public par le gestionnaire de réseau.

Les aménagements paysagers seront réalisés en fin de chantier.

c) Phase exploitation

La centrale photovoltaïque est prévue pour être exploitée pour une durée de 25 ans.

Lors de sa phase exploitation, elle sera supervisée quotidiennement, par suivi à distance.

Trois passages annuels seront à prévoir pour la maintenance préventive.

Un plan de maintenance sera mis en place, définissant les missions du technicien, à savoir :

- Maintenance préventive (Contrôle des tables/modules, thermographie infrarouge, validation donnée de contrôle)

- Maintenance curative (intervention sur site lors d'une alerte de défaillance de l'installation).

L'entretien des sols sera réalisé par débroussaillage ou par éco pâturage si les niveaux de cuivre contenu dans le sol le permettent .

Pendant son exploitation la centrale ne créera pas de nuisances sonores, les équipements électriques (onduleur et poste de livraison) sont plutôt silencieux, l'impact sonore est considéré comme nul du à l'éloignement depuis les habitations.

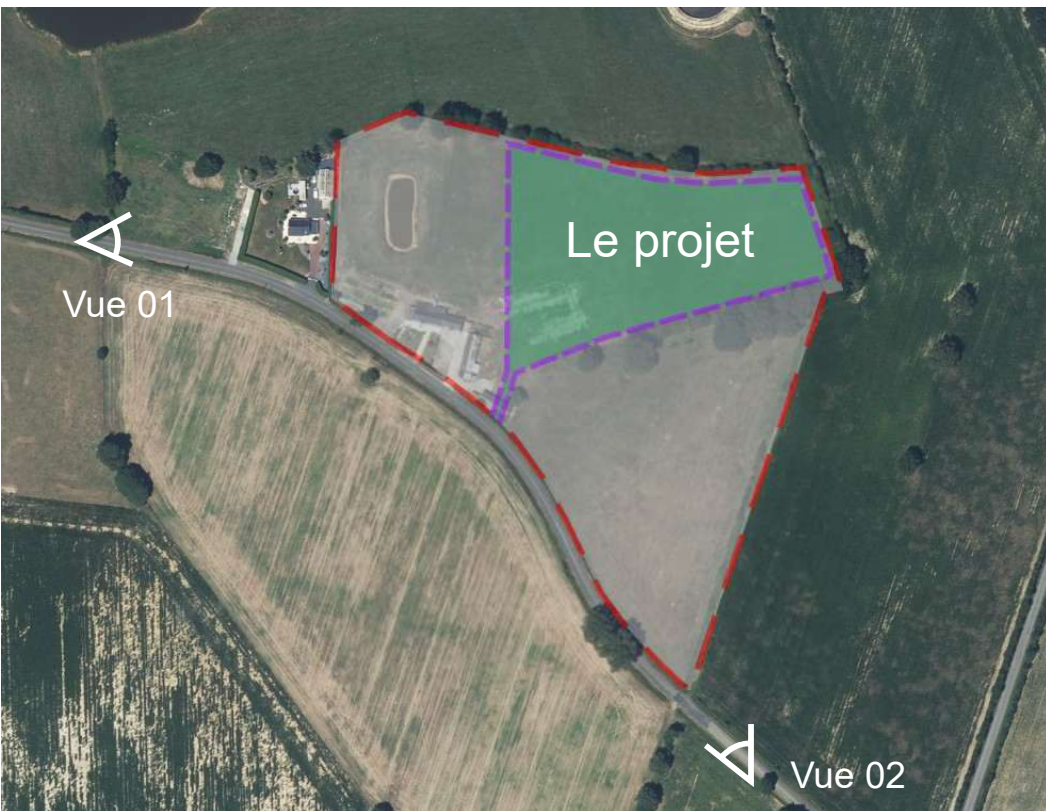
d) Démantèlement et recyclage

En fin d'exploitation, le site sera :

- soit rénové, les panneaux et onduleurs remplacés par des équipements neufs

- soit remis en état afin de laisser le terrain tel qu'à son état initial.

Dans tous les cas les éléments retirés (Panneaux, Onduleurs, Structures métallique, Câbles) seront recyclés par la filière de valorisation dédiée(SOREN).

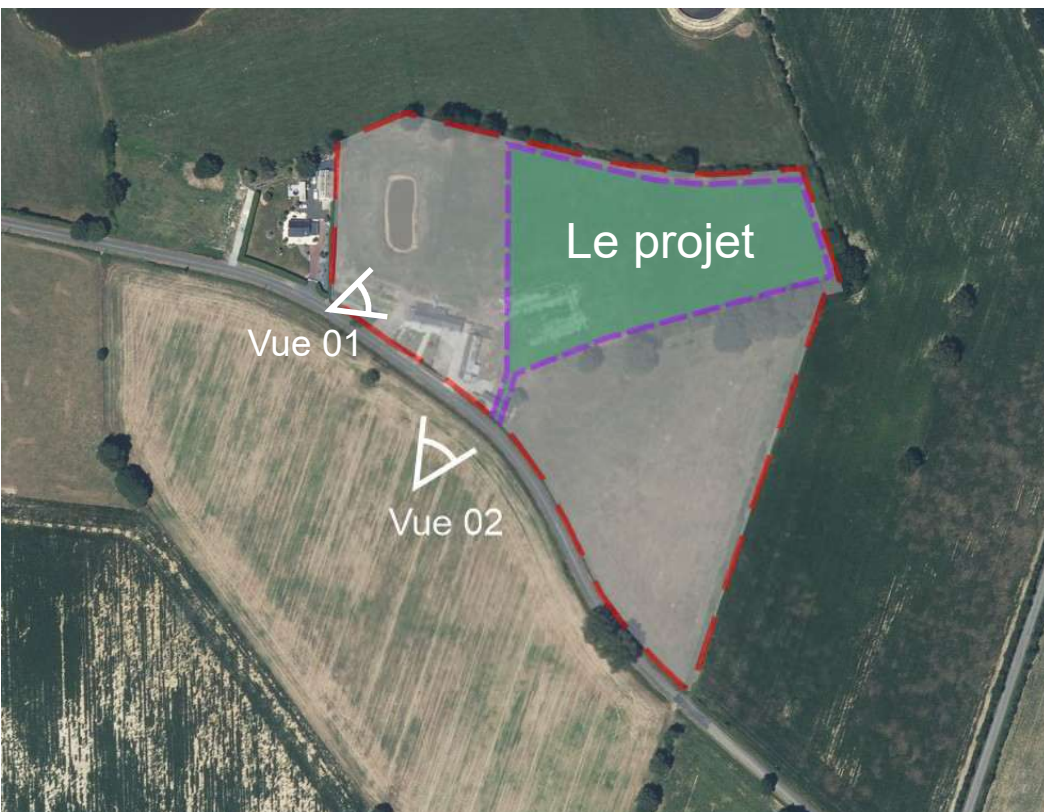


44 Abbaretz
Centrale solaire 999 Kwc

Adresse du projet :
Lieu-dit : LA HOUSSE
Commune : ABBARETZ 44170

Coordonnées géographiques
Lat 47.547374 , Lon -1.516130

Responsable du projet :
Hichem DAMMAK
hichem.dammak@nouvergies.com
07 64 42 19 09

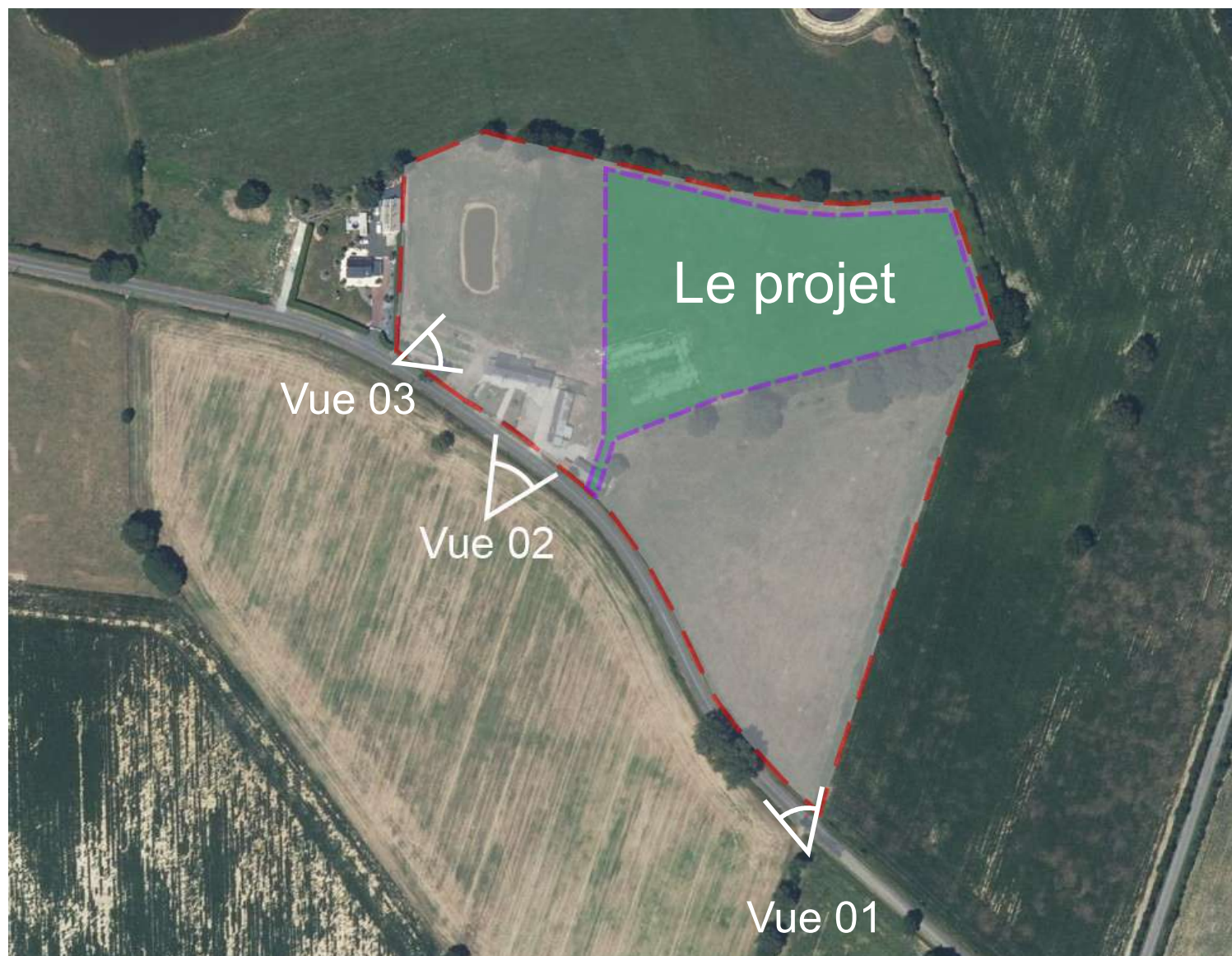


44 Abbaretz
Centrale solaire 999 Kwc

Adresse du projet :
Lieu-dit : LA HOUSSE
Commune : ABBARETZ 44170

Coordonnées géographiques
Lat 47.547374 , Lon -1.516130

Responsable du projet :
Hichem DAMMAK
hichem.dammak@nouvergies.com
07 64 42 19 09



44 Abbaretz
Centrale solaire 999 Kwc

Adresse du projet :
Lieu-dit : LA HOUSSAIS
Commune : ABBARETZ 44170

Coordonnées géographiques
Lat 47.547374 , Lon -1.516130

Responsable du projet :
Hichem DAMMAK
hichem.dammak@nouvergies.com
07 64 42 19 09



44 Abbaretz
Centrale solaire 999 Kwc

Adresse du projet :
Lieu-dit : LA HOUSSAIS
Commune : ABBARETZ 44170

Coordonnées géographiques
Lat 47.547374 , Lon -1.516130

Responsable du projet :
Hichem DAMMAK
hichem.dammak@nouvergies.com
07 64 42 19 09



44 Abbaretz
Centrale solaire 999 Kwc

Adresse du projet :
Lieu-dit : LA HOUSSAIS
Commune : ABBARETZ 44170

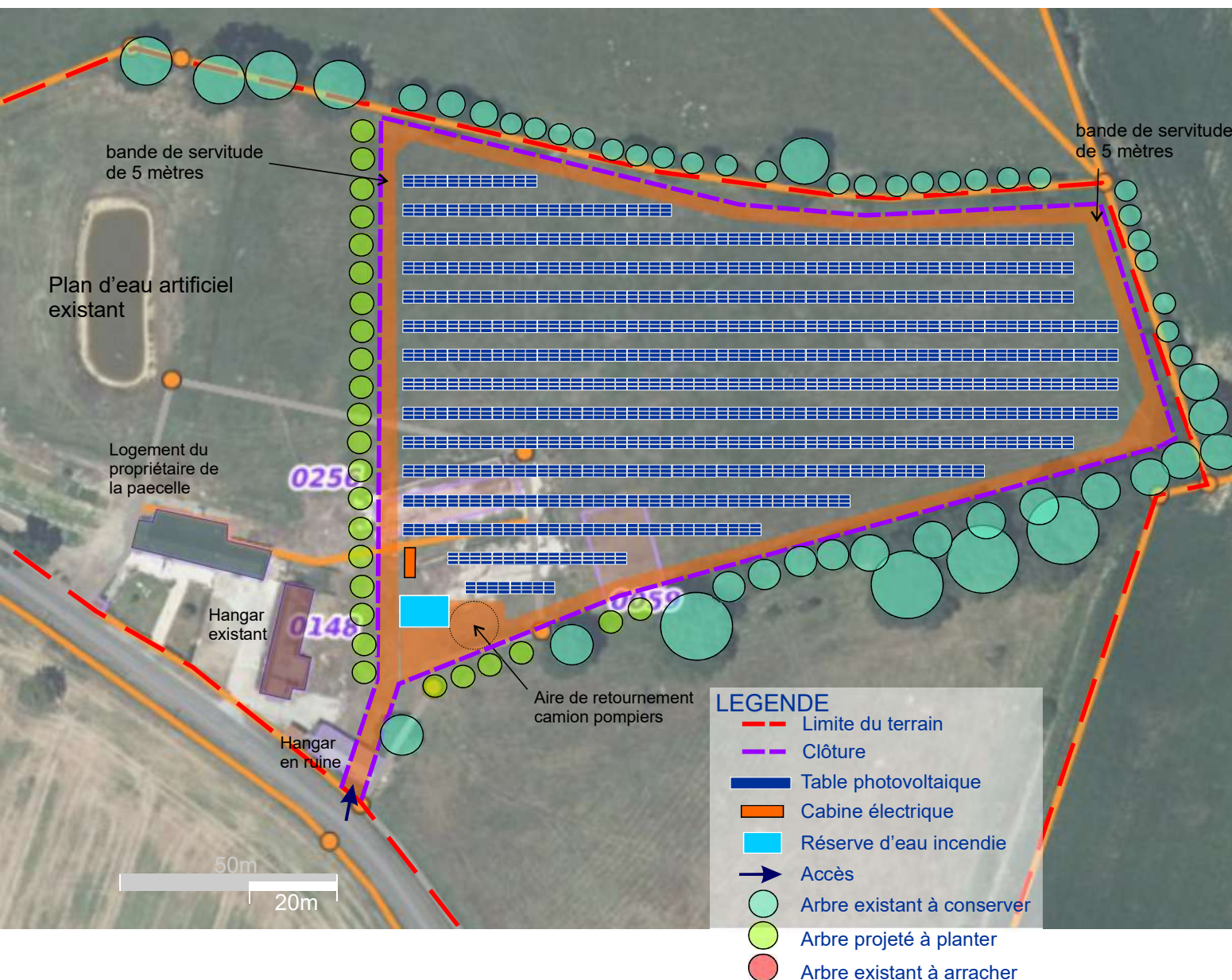
Coordonnées géographiques
Lat 47.547374 , Lon -1.516130

Responsable du projet :
Hichem DAMMAK
hichem.dammak@nouvergies.com
07 64 42 19 09



Pour raccorder l'installation photovoltaïque, nous créerons une ligne souterraine depuis le poste de livraison pour atteindre une ligne HTA 20kV à 50m .

5. Séquence ERC



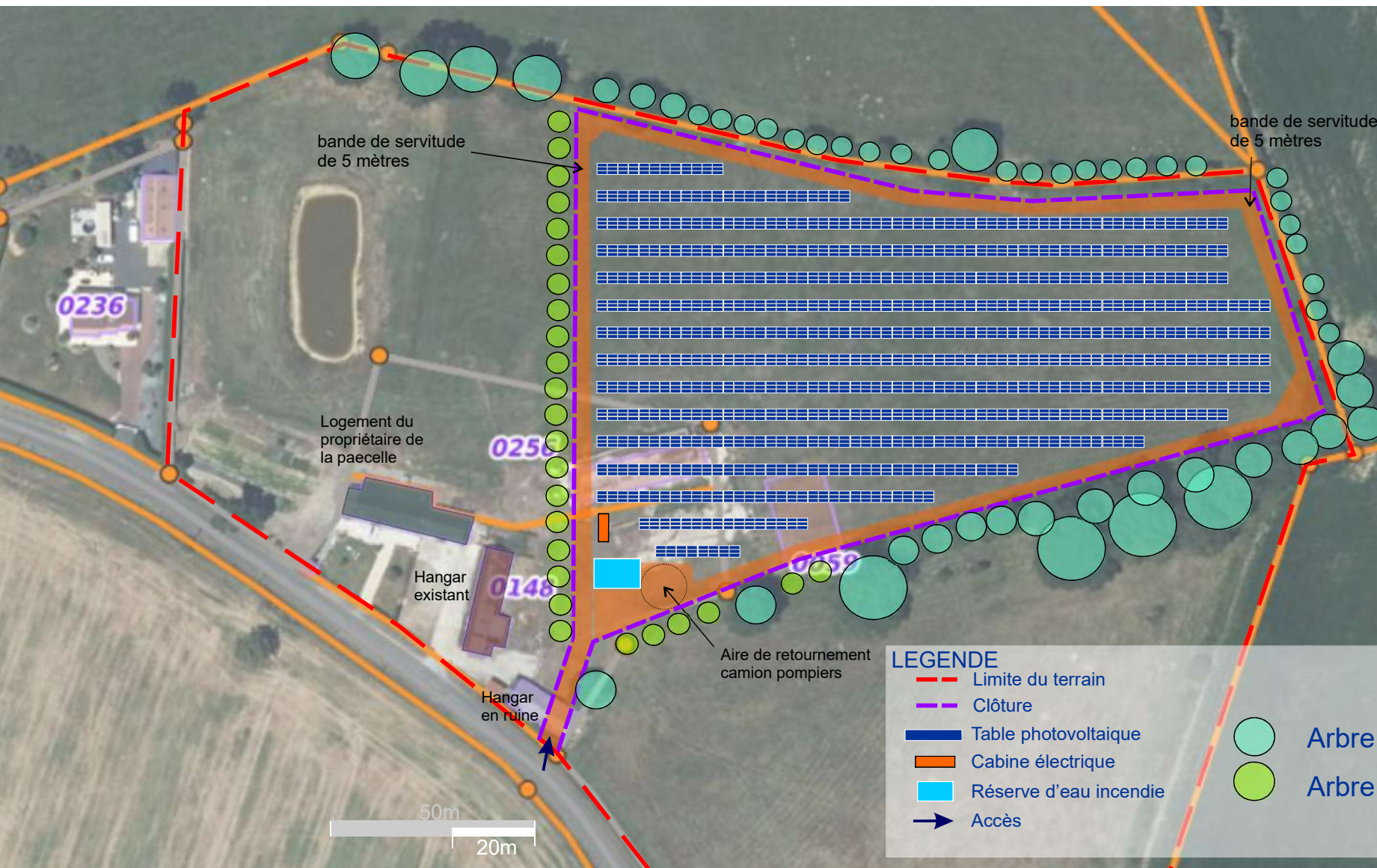
Pour **réduire** l'impact hydrologique, le terrain sera nivelé de façon à conserver le ruissellement actuel des eaux pluviales.

Une tranchée de 40cm/40cm en gravier au niveau de la fin des panneaux est prévue pour que l'eau qui coule sur les panneaux arrive dans la tranchée, cette tranchée permet de retenir l'eau en évitant la vitesse d'écoulement et augmente l'infiltration dans le sol.

5. Séquence ERC

Type de mesure E: Eviter, R : Réduire, C : Compenser

Integration paysagère



Afin d'améliorer l'insertion paysagère et de conserver la biodiversité du site, nous avons décidé d'éviter tous les arbres tout autour du projet et d'aménager le projet dans la partie Nord-Ouest de la parcelle pour Réduire l'impact visuel du projet.

Nous allons planter une rangée d'arbre à l'Ouest du projet, la centrale pourra ainsi être masquée en grande partie depuis l'habitation voisine.

5. Séquence ERC

Type de mesure E: Eviter, R : Réduire, C : Compenser

Mise en œuvre du projet

Mesure	Etape de mise en œuvre	Méthode et choix réalisé	Impact résiduel
E	Période des travaux	Adaptation des périodes de travaux pour éviter les périodes de nidification Pas de travaux en période nocturne	Impacts évités sur l'avifaune Impacts évités sur la faune et les habitations
R	Préparation du terrain	Débroussaillage et dépôt des déchets verts en déchetterie Les espèces en bordure de ZIP seront conservés	Impacts sur des espèces à faible enjeu Meilleure insertion paysagère
E	Stockage des matériaux	Stockage au Sud de la ZIP avec géotextile provisoire	Réduction impact paysager, Réduction du risque pollution

Mesure	Etape de mise en œuvre	Méthode et choix réalisé	Impact résiduel
R	Pose des structures métalliques	Nous utiliserons des pieux battus Les tables seront espacées de 7 m	Impact réduit sur l'imperméabilisation des sols Réduction de l'impact sur l'écoulement des eaux
E	Installation des clôtures	Clôture avec passage petite faune, ouverture de 15 cm tous les 2,5m	Amélioration du passage de la faune
E-R-C	Installation d'une haie bocagère autour de la ZIP et évitement des espèces en bordure de ZIP	Haie de 1.5m composé d'essences locales	Nouveaux foyers pour la faune, réduction de l'impact paysager
R	Raccordement à la ligne HTA	Raccordement par ENEDIS enterré	Impacts faibles sur une route goudronnée

6. Analyse de risques

Etude de risques en phase construction

Type de risque	Niveau de risque	Mesures
Pollution	Faible	Balisage du chantier, bac de recyclage et traitement des déchets, installation de bâches géotextiles sous les engins de chantier au repos
Incendie	Faible	-Installation d'une réserve incendie (consultation SDIS)
Intrusion	Faible	-Installation de grillages anti-intrusion, détection de mouvements et vidéo surveillance
Arrachage des pieux battus	Faible	Etude de sol permettant d'appréhender la nature du sol et de battre les pieux assez profondément
Foudre	Faible	Mise à la terre des panneaux, parafoudre pour le poste de livraison
Accident maintenance	Faible	Contractualisation avec une entreprise qualifiée et disposant des habilitations électriques. Mise en place d'un plan de prévention des risques

6. Analyse de risques

5.5 Etude de risques en phase Exploitation

Type de risque	Niveau de risque	Mesures
Pollution	Faible	Balisage du chantier, bac de recyclage et traitement des déchets, installation de bâches géotextiles sous les engins de chantier au repos
Incendie	Faible	-Installation d'une réserve incendie (consultation SDIS) -Débroussaillage de la parcelle et ses abords de façon régulière
Intrusion	Faible	-Installation de grillages anti-intrusion, détection de mouvements et vidéo surveillance -Installation de panneaux de signalisation
Arrachage des pieux battus	Faible	Etude de sol permettant d'appréhender la nature du sol et de battre les pieux assez profondément
Foudre	Faible	Mise à la terre des panneaux, parafoudre pour le poste de livraison
Accident maintenance	Faible	Contractualisation avec une entreprise qualifiée et disposant des habilitations électriques. Mise en place d'un plan de prévention des risques

5. Conclusions

L'implantation d'une centrale photovoltaïque sur une parcelle non exploitée depuis plus de 10 ans et pas utilisée par le propriétaire se fera sans impact majeur sur l'environnement.

Les travaux effectués pour l'implantation de cette centrale seront tous réversibles (démontage des pieux, déterrage des câbles) et permettront à la parcelle de retrouver son aspect initial.

La parcelle choisie pour l'implantation est en dehors de tous zonage environnementaux, patrimoniaux, hydrauliques.

Nous considérons que, par la petite taille du projet et son absence d'enjeu environnemental et foncier, ce projet peut être dispensé de la réalisation d'une étude environnementale.

